



Collier anti aboiement dangeureux

Par **myllan**, le **05/12/2008** à **17:21**

Bonjour,

Voila nous avons fait l'acquisition d'un collier anti aboiement il y a plus d'un an sur un site internet et il y a maintenant 2mois le collier a discontionné et a blessé ma chienne (jusqu'à sang).

Des le lendemain j'ai contacté le fabricant vu que le produit est directement garantie apr celui et celui ci me dit qu'il est tout à fait normal que cela blesse la chienne s'il est resté plsud e 10h sur el chien mais le problème c'est qu'elle l'a eu que 3heures max. et qu'on voit bien que c'ets le collier qui a disfoncitonné vu que depuis il en focntionne plus...

je ne sais pas si j'ai des droits face à cela, j'aimerais car je trouve cela vraiment pas normal que m'a chienne est été blessé et qu'on me dise c normal.....

meric de votre aide ;-)